

Conseil des Droits de l'Homme

22<sup>ème</sup> Session du Groupe de Travail sur l'Examen périodique universel  
(Genève, 04-15 mai 2015)

Examen de la Libye  
(13 mai)

Intervention du Cabo Verde (M. Barros)

Merci, Mr. le Président,

Nous remercions la distinguée délégation de la Libye pour la présentation de son rapport national.

L'instabilité et les épisodes récurrents de conflit que connaît la Libye rendent extrêmement difficile et complexe l'entreprise de protéger et promouvoir les droits de l'homme dans le pays. Entre autres, la création du Conseil national des libertés civiles et des droits de l'homme est une mesure critique dans la bonne direction, ainsi que l'invitation permanente aux mandataires de procédures spéciales. L'élaboration en cours d'une nouvelle constitution offre une opportunité de nature exceptionnelle, et il est crucial qu'y soient garantis les droits fondamentaux conformes aux standards internationaux et la séparation et indépendance des pouvoirs.

En attendant qu'une solution acceptée puisse apporter enfin une paix crédible dans le pays, il faut tout faire entre temps pour protéger les civils, les populations déplacées et les travailleurs humanitaires.

Nous souhaitons présenter aux autorités libyennes les recommandations suivantes :

1. Prendre les mesures pratiques et législatives, y inclus dans la Constitution, pour éliminer l'incitation à la violence et la répétition des attaques contre la liberté de religion et de culte religieux ;
2. Ratifier les conventions contre la torture et pour la protection contre les disparitions forcées.

Cabo Verde est confiant que les efforts soutenus de la Libye lui apporteront les réussites en matière des droits de l'homme que mérite son peuple.

Merci, Mr. Le Président